

ARRÊTÉ DU MAIRE

TRAVAUX

Arrêté temporaire réglementant le stationnement et la circulation

N° 2023/213

- Secteur du Fief des Pommiers

Le Maire de Clisson,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la route et le Code de la voirie routière ;

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'Instruction Interministérielle en date du 6 novembre 1992 modifiée, relative à la signalisation routière ;

Considérant la demande présentée par la société BLANLOEIL TP, rue des Ajoncs, BP 49423, 44194 CLISSON Cedex ;

Considérant que pour assurer l'ordre, la circulation et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions :

A R R Ê T E

Article 1 - Rue Docteur Boutin dans sa portion comprise du rond-point du Moulin au carrefour du Coq en Pâte : afin de permettre la mise en séparatif du réseau assainissement, la société **BLANLOEIL T.P.** est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer les travaux,

Du 26 juin au 31 octobre 2023 inclus.

Article 2 - La circulation routière et le stationnement seront **interdits** dans l'emprise des travaux sauf pour les riverains et les commerces.

Article 3 - Tous les travaux, y compris les réfections définitives du domaine public (chaussée, trottoir et marquage au sol), seront **impérativement achevés et terminés le 31 octobre 2023 au soir.**

Article 4 - Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

Cette signalisation sera mise en place par le pétitionnaire, par ses propres moyens et qui en sera responsable.

Article 5 - **BLANLOEIL TP**, le service 'Cycle de l'eau' de Clisson Agglo, la direction générale des services, la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie et le SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clisson, le 16 juin 2023

Certifié conforme

Publié et affiché, le 19/06/23

Xavier Bonnet
Maire

